



Incarcéré depuis le 4 mai 2019 à la prison centrale de Yaoundé, Emmanuel Lebou, n'est pas encore fixé sur son sort.

Certaines rédactions avaient relayé une information, laissant croire que Emmanuel Lebou, a été condamné à 104 ans de prison ferme par le Tribunal Criminel spécial (TCS). Fake, l'ancien chef de la division informatique et de la solde du ministère des Finances, n'est toujours pas condamné.

Kalara, l'hebdomadaire spécialisé dans les affaires politico-judiciaires, dans sa livraison de ce 29 mars, a publié la première partie de la version des faits du mis en cause, en attendant la suite de son audition qui devra se poursuivre les 10, 18 et 19 avril prochain.

Que vous rappelle la date du 4 mai 2022 ?

Emmanuel Leubou: Le 4 mai 2018 est la date de ma mise en détention provisoire.

Que s'est-il passé dans vos bureaux pendant que vous étiez devant le juge d'instruction ?

Le 4 mai 2018 à 18 heures mon collaborateur Njomou Stéphane m'appelle pour me dire que son bureau a été cassé. Je lui demande d'informer le chef du poste de police du ministère des Finances (Minfi) qui, après avoir fait le constat, y a apposé des scellés. (L'accusé a produit le procès-verbal de constat admis comme pièce à conviction dans le dossier de procédure)

Que recherchaient ceux qui ont cassé votre bureau et qu'ont-ils emportés ?

A mon avis, ils savaient que j'allais être placé sous mandat de dépôt et il fallait me dépouiller de tous mes moyens de défense. Ils ont emporté deux disques durs externes contenant les sauvegardes que j'effectuais tous les mois après le calcul consolidé de la solde de janvier 2015, date de ma nomination, à avril 2018, date de la dernière solde que j'ai traitée. En plus, ils ont emporté une chemise contenant des « demandes de travail » qui me parvenaient de la sous-direction de la gestion.

Une autre chemise contenant des demandes de travail qui me parvenaient de la Paierie générale du Trésor a été emportée. Une troisième chemise contenant les rapports mensuels que j'adressais au ministre des Finances pour lui rendre compte du déroulement de la campagne solde en faisant ressortir les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, les incidents survenus et les mesures prises pour y remédier. Cette chemise a été aussi emportée ainsi que beaucoup d'autres documents que je ne peux citer, d'autant que je n'ai pas assisté à l'ouverture de mon bureau. Je pense que j'étais gênant, car trois jours après, deux individus cagoulés profitant de l'absence de mon épouse se sont introduits dans mon domicile à Nkolfoulou et ont passé la maison au peigne fin. Ils étaient à la recherche des documents et ils l'ont dit à la ménagère. Ils ont emporté des documents dont je ne saurais dresser la liste.

Pour préparer ma défense, j'ai pu retrouver avec beaucoup de peines quelques photocopies à la Direction de la police judiciaire. Les demandes de certification que j'ai

adressées au ministère des Finances sont restées lettres mortes. J'ai l'impression de m'être attaqué à un réseau beaucoup plus puissant que moi (Il transmet aux juges trois demandes de certification des 9 mars et 15 octobre 2020 et le 3 mars 2022 admises comme pièces à conviction au dossier de procédure).

Quand avez-vous eu connaissance de la pratique des annulations frauduleuses des avances de solde et de pension et qu'avez-vous fait après cette découverte ?

J'ai eu connaissance de cette pratique des annulations frauduleuses des remboursements en avril 2016. J'ai lancé une requête dans la base de données de « Antilope » et elle m'a ressorti quatre cents enregistrements, c'est-à-dire quatre cents annulations. Je les ai repositionnées, ces annulations, et j'ai suspendu le « User » 01X appartenant à Mme Lefang, qui avait effectué ces annulations et j'ai rendu compte au ministre des Finances.

Que vous inspire le fait que la majorité de ces suppressions se faisaient à des heures tardives ?

Ce que je peux dire, c'est que les auteurs de ces actes ne voulaient pas être vus ou alors leurs complices leur demandaient de venir à ces heures-là parce que le ministère est vide et ils peuvent opérer en toute sécurité.

Quels sont les différents types d'avances de soldes uniques et avances sur pension ?

Les avances de solde et avances sur pension sont un crédit à taux zéro que le ministère des Finances accorde aux agents de l'Etat en activité ou à la retraite et dont le remboursement est déclenché automatiquement avec un différé de trois mois. On parle d'avance de solde unique parce qu'on ne peut pas en bénéficier deux fois au même moment. Il existe deux types des avances sur solde et avances sur pension. Les avances ordinaires et les avances exceptionnelles. Le montant d'une avance de solde ordinaire équivaut à trois fois le salaire de base du demandeur et le remboursement se fait en dix mensualités. Une avance sur pension ordinaire équivaut à douze fois le montant de la pension du demandeur et le remboursement se fait en quarante mensualités.

Les avances de solde exceptionnelles sont l'équivalent de six, douze ou vingt-quatre fois le salaire de base du demandeur et quant aux avances sur pension exceptionnelles, le montant est l'équivalent de vingt-quatre ou trente-six fois la pension du demandeur. Toutes les avances exceptionnelles doivent porter l'accord soit du directeur de la Solde, soit du directeur du Budget, soit encore du secrétaire général du Minfi, du ministre délégué auprès ministre des Finances ou du ministre des Finances lui-même.

Pouvez-vous décrire le circuit de traitement des avances de solde et des avances de pension ?

Les demandes d'avance sont traitées à la Cellule informatique de la direction de la

dépense des personnels et des pensions (Ddpp) où elles proviennent par deux canaux : le courrier central du ministre des Finances uniquement pour les cas ordinaires et le secrétariat du Directeur de la dépense des personnels et des pensions (Ddpp) pour les deux types ordinaires et exceptionnels. Tous les dossiers provenant de la hiérarchie sont transmis au secrétariat du Ddpp et l'agent de liaison se charge de nous les apporter sans registre ni bordereau.

Avez-vous été confronté à un bénéficiaire qui a nié avoir déposé un dossier complet ?

Je n'ai jamais été confronté à un bénéficiaire autant que ce soit à l'enquête préliminaire ou à l'information judiciaire. Et pourtant je l'ai demandé avec insistance. Je parle des bénéficiaires de la fraude. Le nombre des fraudeurs est estimé à à peu près deux mille et je voulais qu'on constitue un échantillon même réduit des fraudeurs qui devraient être entendus, l'objectif étant de démanteler le réseau et de préserver la fortune publique. Le témoin Moungang (ingénieur informaticien anciennement en service au Cenadi) a aussi proposé que certains bénéficiaires soient entendus pour à la manifestation de la vérité.

Une fois le « User » 01X suspendu, quel était le comportement des annulations frauduleuses ?

En avril 2016, quand je fais la découverte des annulations frauduleuses des remboursements, j'ai repositionné les remboursements et j'ai suspendu le « User » 01X : les annulations ont cessé. A la demande du Payeur général du Trésor, trois mois plus tard, et après avoir assisté à une séance de travail dans son bureau, j'ai exposé les motifs de cette suspension et j'ai remis à titre de preuve la liste des personnes ayant été suspendues jusqu'en avril 2016. Le Payeur général du Trésor s'est engagé séance tenante à créer un comité mixte pour analyser la situation. Des mois plus tard, ce comité n'avait jamais vu le jour. C'est alors que j'ai saisi le ministre des Finances pour proposer la création d'un groupe de travail et, comme le Payeur général du Trésor a estimé que les activités du « Service des oppositions » (un service de la Direction du Trésor dont le titulaire était l'utilisateur du « User » 01X) étaient paralysées, j'ai levé la suspension du « User » 01X et les annulations ont repris.

Je précise que le Service des oppositions ne gère pas seulement les remboursements des avances de solde et avances sur pension.

Qu'avez-vous fait pour empêcher la fraude ?

Comme dit tout à l'heure, à la demande du Payeur général du Trésor, j'ai levé la suspension du « User » 01X et lorsque j'ai constaté que les annulations se poursuivaient, j'ai verrouillé les codes 600 et 662. C'est le chef de Service des oppositions, à l'époque des faits Mme Lefang (accusée qui comparait libre) qui gérait ces deux codes. Le code 600 représente les remboursements des avances de solde unique et le code 662 représente les remboursements des avances sur pension. Je précise que la fonction d'annulation est une fonction native de l'application Antilope,

c'est-à-dire qu'au moment de concevoir cette application, cette fonction a été prévue. Le verrouillage a consisté à modifier un certain nombre de programmes pour rendre l'annulation sur ces deux codes là impossibles étant donné que le Chef de Service des oppositions ne gère pas seulement ces deux codes.

M. Sekene (le Payeur général du Trésor) vous a accusé de n'avoir pas respecté vos engagements pris lors du déblocage du « User de Mme Lefang, notamment la remise des listings des avances de solde et sur pension tous les mois pour examen par le comité mixte Paierie générale du Trésor et Direction de la Dépense des Personnels et des Pensions : qu'en dites-vous ?

M. Sekene m'accuse à tort. Il avait promis de créer un comité mixte et il ne l'avait pas fait. C'est d'ailleurs parce que j'étais fatigué d'attendre la mise sur pied de ce comité que j'ai saisi le ministre des Finances pour la création d'un groupe de travail. Je tiens à préciser que M. Sekene fait la proposition en juillet 2016 et c'est en janvier 2017, sur ma proposition, que le Minfi a créé un groupe de travail.

Par ailleurs, j'ai toujours remis à la Trésorerie générale du trésor (TGT) les documents statistiques de la solde à la fin des traitements comme il est prévu dans l'organigramme du Minfi et les demandes de travail mensuelles doivent passer par ma hiérarchie, à savoir le Directeur de la Dépense des Personnels et des Pensions.

Avez-vous des éléments qui attestent que vous avez fait des propositions au ministre des Finances en 2016 ?

Tout d'abord, dans le rapport de traitement de la solde du mois d'avril 2016, quand j'ai découvert que le phénomène des annulations des remboursements des avances de solde et des avances sur pension continuait, j'ai repositionné les remboursements et j'ai informé le ministre des Finances. Malheureusement, je n'ai pas retrouvé les traces de ce rapport. Cependant, dans la note du 25 janvier 2017 adressée au Minfi au sujet des annulations des avances de solde, je rappelle ce compte-rendu et je propose la création d'un groupe de travail pour mener des investigations approfondies. Le 16 mars 2017, le ministre des Finances ayant marqué son accord, j'ai soumis à sa signature le projet de création du groupe de travail.

Les annulations frauduleuses perpétrées par le « User » 01X appartenant à Mme Lefang ont-elles commencé quand vous étiez à la tête de la Cellule informatique ?

Non, puisqu'en 2011, 2012, 2013 et 2014, les annulations se faisaient et l'affaire a fait grand bruit au ministère des Finances. En 2016, lorsque je dénonce, certains responsables du Minfi m'ont dit que je me suis attaqué à plus fort que moi. J'en veux pour preuve le fait que les bénéficiaires et leurs complices sont libres pendant que je suis en prison.

Le 10 janvier 2014, le ministre des Finances, par décision, a créé au sein de son département ministériel un groupe de travail chargé d'auditer les annulations des remboursements des avances sur solde et avances sur pension perpétrées par le

« User » 01X. Sur quelle période portait cet audit et quel en était le résultat ?

L'audit portait sur la période 2011, 2012, 2013. Il y a un rapport de près de 157 pages qui a été dressé qui confirme bien que les annulations ont été effectuées par le « User » 01X et, en guise de résultat, le rapport dit que les avances de solde et sur pension ne sont pas systématiquement enregistrées préalablement à la Sous-direction de la liaison et du courrier.

En 2011, 2012 et 2013, sur les 2807 avances de solde et avances sur pension pour une valeur de 2.143.464.914 de francs, seuls 243 avances de solde et avances sur pension ont connu une reprise de remboursement. Cela veut dire que sur 2807 remboursements suspendus frauduleusement, et malgré le fait que le Minfi a demandé le repositionnement, seuls 243 cas ont été repositionnés.

Par décision du 17 mai 2017, le ministre des Finances a créé un groupe de travail comme en 2013, quelle différence y avait-il entre le mode opératoire des annulations frauduleuses de 2011, 2012, 2013 et celles de 2016 quand vous étiez déjà à la tête de la cellule informatique ?

Il n'y avait aucune différence puisque c'est le même « User » 01X qui les a effectuées.

Comme membre du groupe de travail de 2017, quel a été votre rôle ?

C'est moi qui ai initié la création de ce groupe de travail et j'en étais le rapporteur. Je pense que l'on m'a éloigné de ce groupe de travail en me mettant en détention pour m'empêcher de poursuivre ma mission. Après l'audit de 2014 instruit par le ministre des Finances, l'affaire n'a pas été portée devant le Tribunal criminel spécial (TCS). Il a fallu que j'arrive et qu'en 2016 je fasse le constat que les annulations continuent et que je les dénonce pour que l'affaire soit transmise au TCS et que l'on me mette sous mandat de dépôt. Le moins qu'on puisse dire, c'est que je me suis retrouvé au mauvais endroit au mauvais moment. S'il est vrai que cette situation est difficile à comprendre, il n'en demeure pas moins que la présente affaire suscite de nombreuses curiosités et interrogations.

Première curiosité, l'audit de 2014 reconnaît que les annulations des remboursements des avances de solde et avances sur pension ont été effectuées par le « User » 01X. En 2016, les annulations continuent et c'est le même User qui opère. Cette vérité constante est confirmée par l'expert commis par le juge d'instruction du TCS en 2018. Lorsqu'on sait que ce User appartient à Mme Lefang Celestina Nkeng, d'où vient-il qu'elle comparaît libre alors que moi je suis en détention et pourtant au moment de ma mise en détention, j'étais Chef de la Cellule Informatique de la Ddpp domicilié à Nkolfoulou marié. On se serait attendu que je bénéficie de cette même faveur de comparaître libre. Mais on a estimé que je suis un élément dangereux à surveiller de près.

Deuxième curiosité, c'est à travers le journal «Kalara» dans son édition 315 du 7 octobre 2019 que nous avons appris que le juge d'instruction du TCS a émis un

mandat d'arrêt contre Mme Lefang, qui est resté infructueux. Et pourtant, tout le monde sait qu'elle est en service à la perception de Mvog-Mbi.

Troisième curiosité, les multiples demandes de certification des documents que j'ai prévu de produire pour ma défense sont restées lettres mortes jusqu'à ce jour.

Quatrième curiosité, devant le Corps spécialisé des officiers de police judiciaire du TCS, j'ai proposé en vain que l'on convoque quelques bénéficiaires de cette fraude. Le témoin Mounsang Jacques a fait la même proposition ce d'autant plus qu'au rang des bénéficiaires, on compte des hauts cadres de l'administration parmi lesquels les professeurs certifiés de Lycée, les officiers de l'armée et autres. En vain.

Cinquième curiosité, dans les listes des annulations par moi produites à l'enquête préliminaire, l'on retrouve les matricules, noms, prénoms et grades des bénéficiaires ainsi que les montants perçus. Tandis que dans la liste produite par l'expert commis par le TCS, les noms, prénoms et grades ne figurent pas. Etait-ce une recommandation du juge d'instruction ou une volonté délibérée de l'expert de cacher ces informations importantes qui auraient permis d'identifier facilement les bénéficiaires de la fraude ?

Sixième curiosité, j'ai personnellement dénoncé Mme Aissatou Bouillo Bouba (accusée remise en liberté pour avoir bénéficié d'un arrêt des poursuites), car, en sa qualité de chef de la Cellule Sigipes du ministère de la Communication au moment des faits, elle était censée mener le même combat que nous pour l'assainissement du «Fichier Solde». Malheureusement, elle s'est livrée à la délinquance. Elle a perçu trois avances de solde dont les remboursements ont été suspendus, annulés frauduleusement. Et, en plus de cela, une avance sur pension alors qu'elle était en activité. Elle ne m'a rien donné, elle que je connaissais et encore moins les autres bénéficiaires. Je suis ici pour rien.

Le groupe de travail de 2017 a-t-il produit un rapport ?

Oui, ce groupe a produit un rapport. Ce rapport conclut qu'il y a eu 633 cas d'annulations frauduleuses de remboursements pour 633.444.960 francs. Le rapport précise que la Paierie générale du Trésor, qui était chargée de produire les quittances de remboursement pour les cas réguliers, ne l'a pas fait. En termes de méthodologie, le rapport signale les cas de doublons qui ont été élagués et que ces cas sont dus soit à des erreurs d'extraction des données au niveau du Cenadi, soit à la multiplication des tentatives d'annulations pour les mêmes matricules. (M. Leubou présente au tribunal le rapport du 25 septembre 2021 qui a été admis comme pièce à conviction dans le dossier de procédure)

Que vous inspire la méthode utilisée par l'expert commis par le juge d'instruction pour fixer le montant supposé de la fraude ?

La méthode utilisée par l'expert commis par le TCS n'était pas bonne sur le plan de la démarche. L'honnêteté intellectuelle exige qu'après avoir collecté des données dans une structure, une séance de restitution soit organisée pour que chacun des acteurs se

reconnaisse dans le rapport final. Au plan pratique, l'extraction des données peut comporter des erreurs et au lieu de s'en aller sur la pointe des pieds, l'expert aurait dû accepter la contradiction et la vérité aurait jailli. Je tiens à préciser que les responsables du Cenadi et la Ddpp qui ont participé aux travaux n'ont jamais reçu une copie dudit rapport.

Y avait-il des services autres que la Cellule informatique qui possédaient l'émulateur donnant accès à l'application Antilope ?

Oui, certains agents du Cenadi possèdent cet émulateur.

Lorsqu'un utilisateur avait des difficultés, comment faisait-il ?

Tout d'abord, je tiens à préciser que les utilisateurs de l'application Antilope sont aujourd'hui déployés sur près de 38 sites et donc, en cas de difficultés rencontrées, le responsable du site m'informe et je dépêche mon collaborateur en la personne Emmanuel Bitek pour aller diagnostiquer le problème et apporter des solutions.

Combien de fois avez-vous vu vos collègues du Cenadi installer un émulateur donnant accès à l'application Antilope sur les machines du ministère des Finances ?

J'avoue que je n'ai pas personnellement vu un collègue en train d'installer un émulateur, mais mes collaborateurs m'ont rapporté avoir surpris certains collègues du Cenadi en train d'installer l'émulateur sur certaines machines.

Quelles étaient les failles du système Antilope ?

Elles sont de trois ordres : le mainframe (serveur) du Cenadi était obsolète et rendait pénible le traitement de la solde, j'ai produit plusieurs rapports dans ce sens mais sa gestion dépendait entièrement du Cenadi. Je me suis limité à faire des rapports et, pendant que je suis en prison, le Minfi a acquis un nouveau serveur.

Autre faille, c'est au niveau des programmes, c'est-à-dire l'application elle-même. Exemple: un personnel en activité qui bénéficie d'une avance sur pension ou alors un agent décisionnaire qui perçoit une indemnité de sous-directeur ou même directeur. Autre faille au niveau du réseau, à savoir le piratage des adresses IP. J'avais pour ces deux dernières catégories de failles monté un projet adressé au ministre des Finances pour la résolution de ces problèmes et le 2 mai 2018, le secrétaire particulier du ministre des Finances m'appelle pour me dire que le Minfi vient de signer la décision de déblocage à mon bénéfice de 120 millions de francs pour la réalisation des différents projets. Le 4 mai 2018, mon bureau est cassé en plein jour et le 7 mai 2018, des individus cagoulés pénètrent à mon domicile. On peut penser que cela a un lien.

Qui a suspendu l'application Antilope au ministère de la Communication et pourquoi ?

C'est moi qui ai suspendu l'application Antilope au ministère de la Communication. J'ai remarqué en analysant les résultats de la solde que de nombreuses actions

frauduleuses avaient été perpétrées sur ce site.

Peut-on, à travers la base des données, avoir le motif de l'annulation du remboursement, annulation avance de solde frauduleuse ?

Il est impossible de retrouver le motif de l'annulation dans la base de données, car ce motif est unique que l'annulation soit régulière ou pas. Le remboursement par anticipation contre quittance de reversement au Trésor est le motif.

Comment faisiez-vous pour savoir que les annulations étaient frauduleuses avant de les repositionner ?

L'annulation est frauduleuse. Nous l'avons su parce que certains bénéficiaires de cette fraude avaient reçu plus d'une avance sur solde et ensuite au vu du nombre important de remboursements suspendus.

En 2015 et 2016, qui était chargé du suivi des remboursements des avances sur solde et avances sur pension ?

C'est le chef de service des oppositions

Qui de vous deux a découvert la fraude en premier ?

C'est moi, en avril 2016, et j'ai dénoncé la fraude auprès du ministre des Finances en avril puis, en juillet 2016, auprès du Payeur général du Trésor en lui produisant la liste de toutes les annulations ou les suspensions.

C'est quoi un « User » ?

C'est l'information qui identifie un utilisateur dans l'application Antilope.

Quelle est la différence entre un User ID et un User Name ?

La différence tient sur le nombre des caractères ou la taille. Dans l'application Antilope, le User ID comprend obligatoirement trois caractères alors que le User Name comprend entre trois et huit caractères maximum : 01X est User et 01X est le User Name. Les deux désignent la même entité.

Un « alias », c'est quoi en informatique ?

Un « alias » est un nom court qui désigne un nom long. On les utilise en informatique pour faciliter l'écriture des programmes, réduire l'espace utilisé par le programme dans la machine. Exemple : on a CMR pour dire le Cameroun et RDC pour République démocratique du Congo dans le contexte d'un match de football.

Qui attribuait les « Users » dans Antilope ?

C'est le chef de la Cellule informatique de la Ddpp comme administrateur Antilope.

Est-ce vous qui avez attribué le « User » 01X à Mme Lefang ?

Non.

Quand et sous quel chef de la Cellule informatique Mme Lefang a-t-elle créé son « User » et son mot de passe ?

C'était sous mon prédécesseur, M. Hubert Abena, longtemps avant mon arrivée.

Comment un utilisateur créé son mot de passe ?

Pour créer ou pour modifier un mot de passe, l'administrateur Antilope ouvre la fenêtre dédiée à cette opération, donne le clavier à l'utilisateur concerné et s'éloigne de lui pour lui permettre de saisir sans qu'il ne puisse voir.

Par quel moyen pouvez-vous voir ou même avoir le mot de passe de Mme Lefang ?

Par aucun moyen.

Y avait-il une procédure particulière pour le changement du mot de passe ?

Il n'y a aucune procédure particulière. L'utilisateur qui veut changer son mot vient vers moi, j'ouvre la fenêtre dédiée, je lui donne le clavier, je m'éloigne et il effectue son opération. Ceci est valable même pour les utilisateurs des sites déconcentrés.

Mme Lefang vous a-t-elle saisi verbalement ou par écrit pour le changement de son mot de passe ?

Elle ne m'a jamais saisi pour cela.

Attention !!!! Le texte ci-dessus est une propriété exclusive de son auteur et de MCG Sarl, société éditrice de Kalara. La reproduction intégrale ou toutes formes de réécriture, sans autorisation préalable des titulaires des droits, pratiques qui relèvent du plagiat, sont totalement interdites et exposent les contrevenants à des poursuites pénales de même qu'à de vigoureuses campagnes de dénonciation.
